



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 23 MAI 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

**16BIS. OBJET : Interpellation de Monsieur le Conseiller Christian MATTART :
"Mobilité à ANDENNE : où en sommes-nous ?"**

Monsieur Christian MATTART, Conseiller communal, interpelle le Collège communal comme suit :

"La mobilité pour tous les usagers de l'espace public est une clé essentielle du développement de notre territoire communal. Les astres sont alignés avec une volonté progressiste tant dans la majorité que sur les bancs de notre groupe et avec le soutien d'une politique régionale qui fait la part belle au développement de la mobilité active.

L'Administration communale s'est engagée fermement dans cette matière et le tissu associatif andennais s'est largement investi pour soutenir les nombreux projets qui ont été amorcés.

Il y a un peu moins d'un an et demi au Conseil de janvier 2021, le Collège nous informait avoir désigné le bureau d'étude en charge de l'élaboration du plan communal de mobilité. Lors du dernier Conseil, nous avons relevé qu'un marché avait été souscrit pour réaliser des mesures de trafic en différents points du territoire communal.

Pourriez-vous nous faire un état des lieux de l'avancement du projet ?

L'un des points noirs connus en matière de mobilité, c'est l'axe Tramaka et le franchissement de la Meuse. Ce tronçon se situe sur une voirie régionale. Est-il inclus dans l'étude du plan communal de mobilité ? Sinon, pouvez-vous retracer un historique des contacts entrepris avec la Région et si une solution à ce problème récurrent est envisagée ?

Enfin, en janvier cette année, nous avons validé les cinq fiches projets qui devaient être soumises à l'autorité régionale dans le cadre du projet Wallonie cyclable, avec une subvention de 750.000 euros à la clé. Pouvez-vous également nous faire part de la situation dans ce dossier ?"

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Echevin, répond textuellement comme suit :

"Merci Monsieur MATTART... Le Plan communal de Mobilité est bien évidemment à l'étude : des contacts interviennent régulièrement entre la Conseillère en Mobilité et l'auteur de projet qui a été désigné.

Comme vous l'avez souligné, un marché public relatif à des mesures de trafic a été passé et approuvé par le Collège communal, réuni ce vendredi. Le montant approximatif est estimé à 20.000 euros TVA comprise et nous espérons pouvoir obtenir une subvention du Ministre HENRY en charge de la mobilité à hauteur de 12.745 euros.

Si tel est le cas, nous allons pouvoir avancer dans le dossier. Par rapport à l'axe Tramaka, il a clairement été identifié dans le cadre du problème de mobilité et fait partie de cette étude. A ce sujet, des comptages seront effectués aussi lors des passages au « rond-point des Ours » en venant la N 921.

Quant au marché de travaux relatif au rond-point au pied de la Caserne, le marché a été attribué par le SPW il y a un certain nombre d'années mais il n'y a pas encore d'accord puisque le projet est au stade des expropriations.

Concernant le Plan Wallonie Cyclable, nous avons rentré 5 fiches, lesquelles ont été toutes approuvées par le Ministre HENRY moyennant quelques remarques mineures. A noter que la Commission PIWACY s'est réunie la semaine dernière. En l'occurrence, nous avons pu faire part de ce qui avait été exprimé par le Cabinet du Ministre HENRY et de son Administration par rapport au projet envisagé. Certaines remarques formulées ont été comprises par les membres de la Commission, d'autres l'ont été beaucoup moins.

Au risque de perdre une somme importante de 750.000 euros, je pense que nous n'avons pas le temps de rentrer dans une discussion sans fin avec le Cabinet du Ministre puisque les dossiers doivent être présentés au Conseil communal du 20 juin 2022.

Par rapport au dossier initial, dans le cadre de PIWACY, nous avons envisagé de réaliser l'ensemble de la voirie ou une grosse partie de la voirie du zoning industriel mais nous avons dû revoir nos ambitions et nous limiter jusqu'à hauteur de la rue des Marais.

Par contre, dans le cadre de PIMACY, qui est aussi un subside destiné à la mobilité douce sur toutes ses formes, la réfection de la voirie jusqu'au bout du zoning de SEILLES sera prise en compte pour la réalisation d'aménagements destinés à la mobilité douce.

Parmi les autres fiches, il y aurait la possibilité d'un accès par le centre-ville et revenir jusqu'à ANDENELLE pour rejoindre le chemin de halage via la rue Charles Lahaye où, pour l'instant, il n'y a pas d'accès possible au RAVEL dû à la présence d'escaliers et l'absence de rampe mais admis par la Région.

Cependant, il reste un point décisionnel pour lequel il y a peut-être divergence avec la Région qui est de savoir comment va se réaliser la traversée de la RN 90 en l'endroit.

Il y a aussi, ce que l'on a appelé la zone centre-ville rue Malevé qui permet de revenir par la rue Bertrand, en passant par la rue Rogier et de revenir par la rue Malevé pour rejoindre le RAVEL.

La seule chose qui n'a pas été retenue et qui doit faire l'objet d'une demande supplémentaire, c'est le début de la rue de Bonneville. L'on voulait réamorcer le Plan Wallonie Cyclable à partir de cette rue et la Région estime qu'il n'y a une densité suffisante d'habitat qu'à partir du rond-point de l'Ours à la cité Clotz et au pied de la rue de la Campagne.

Ensuite, nous avons les SUL et abris pour vélos qui faisaient partie des fiches 4 et 5 et le Ministère en charge des subventions a estimé qu'il fallait les fusionner, de sorte à n'en former qu'une seule. Il y aura donc 10 abris pour vélos qui seront prévus et l'aménagement de quelques SUL dont celui de la place Wauters à SEILLES, entre autres.

Voilà, je pense que j'ai été complet. Pour le surplus, par rapport au centre-ville, dans le cadre de PIWACY, il y aura un passage par la rue Janson et la rue de l'Hôpital mais la réalisation d'aménagements cyclables ou un aménagement doux dans le centre-ville n'est pas envisageable puisque c'est une voirie régionale qui dépend forcément de la Région.

Néanmoins, il y aura une amorce à partir de la rue Janson vers la rue de l'Hôpital jusqu'au rond-point de la rue Provost, puis en direction de la rue Pré des Dames et vers la rue du "Chemin du Tram" qui mène à la rue du Centenaire et qui permettra d'aller rejoindre la RN 90. Bref, l'on aura des aménagements cyclables dans les rues parallèles mais ceux-ci ne sont techniquement pas possible sur la RN 90.

Monsieur Christian MATTART, précité, réagit comme suit :

"Très bien. Merci pour les nombreuses informations et l'état des lieux sur les différents projets. Beaucoup de bonnes nouvelles ! On voyait en tout cas dans les fiches projets sur la mobilité vers la RN 90 en partant de la route de Bonneville ; ici, ce sera à partir de l'Ours en acier corten près de la cité Clotz mais je dirais que c'est déjà une énorme amélioration en termes d'accessibilité pour les cyclistes qui pourront se rattacher au RAVEL. Merci pour les infos."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS